

## COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU de la SEANCE du 28 AOUT 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres en exercice	: 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 14
Date de convocation	: 21 août 2019
Date d'affichage de la convocation	: 21 août 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois d'août à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de DOMANCY, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, TILLIER Jean-Pierre, MEDICI Michel, DALLINGES Paul, BIBOLLET Christine, BASSAN Michelle, TILLIER Françoise, BEAUVAIS Bruno, PARIS Céline, CARTIER Natacha.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames SEIGNEUR Caroline, CASSET Francine, MUGNIER Evelyne, DUVILLARD Humbert, DALLINGES Guillaume, PRISCAL Justine.

POUVOIRS : Caroline SEIGNEUR donne pouvoir à Céline PARIS  
Francine CASSET donne pouvoir à Serge REVENAZ  
Evelyne MUGNIER donne pouvoir à Jean-Pierre TILLIER  
Humbert DUVILLARD donne pouvoir à Françoise TILLIER

SECRETARE DE SEANCE : Paul DALLINGES

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les décisions donnant lieu à décision ont été prises après délibération, par vote à main levée.

### QUESTIONS A L'ETUDE

#### **RESSOURCES HUMAINES – Modification de durées hebdomadaires de service (DEL 2019 048) :**

Après avoir analysé les précédents et futurs plannings de l'année scolaire, il convient de modifier certaines durées hebdomadaires de service :

Poste	Grade	Durée hebdomadaire de service au 31/08/2019	Durée hebdomadaire de service au 01/09/2019
Responsable du service périscolaire	Adjoint d'animation Principal, 1 <sup>ère</sup> classe	30 h	31 h
ATSEM	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	31 h	32 h
ATSEM	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	30,75 h	31,70 h
Agent polyvalent de restauration	Adjoint technique	24,46h	19,75 h

L'agent polyvalent de restauration n'exercera plus la mission d'entretien des locaux. Celle-ci sera confiée à un prestataire extérieur.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- A l'unanimité,
- **ACCEPTÉ DE MODIFIER** les durées hebdomadaires de service, selon les propositions ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de prendre les dispositions administratives et statutaires, et d'apporter les modifications relatives à la situation de chaque agent concerné.

**RESSOURCES HUMAINES – Délibération autorisant l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile, au responsable des services techniques (DEL 2019 049) :**

Il paraît opportun d'attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile au responsable des services techniques, qui dans le cadre de ses fonctions, peut être amené à se déplacer de manière urgente en dehors des heures de travail, depuis son domicile.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- A l'unanimité,
- **DECIDE d'autoriser** l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile, au responsable du service technique,
- **PRECISE** qu'une convention d'utilisation du véhicule sera signée entre l'agent concerné et la Commune, représentée par Monsieur le Maire,
- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter de ce jour.

**FINANCES – Amortissement des frais d'immobilisations incorporelles (DEL 2019 050) :**

La subvention récemment versée à la Ferme associative du Pays du Mont-Blanc doit faire l'objet d'une rectification comptable : elle requiert l'utilisation du compte 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé, bâtiments et installations - en lieu et place du compte 1388 subvention d'équipement.

Le conseil municipal est invité à déterminer la durée d'amortissement à appliquer pour ce type de dépense.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- A l'unanimité,
- **DECIDE de fixer à DEUX ans, la durée d'amortissement des frais imputés au c/204 Subventions d'équipement versées.**
- **CHARGE** M. Le Maire de l'exécution administrative et financière des dispositions ci-dessus.

**URBANISME – Plan Local d'Urbanisme de la Commune de COMBLOUX, avis sur le projet de révision générale n° 5 (DEL 2019 051) :**

Conformément à l'article L 153-17 du Code de l'Urbanisme, la Commune de DOMANCY en sa qualité de commune limitrophe ayant demandé à être associée, a reçu le projet de révision générale n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de COMBLOUX, pour avis.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- Considérant les documents présentés et leur intérêt potentiel pour la Commune de DOMANCY,
- A l'unanimité,
- **N'EMET PAS de remarque particulière concernant le dossier de révision générale n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de COMBLOUX,**
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de communiquer ces informations à M. Le Maire de COMBLOUX.

**DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A M. Le MAIRE**  
(Pour information au conseil suite à délibération du 05 octobre 2016)

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

✓ La commune n'exercera pas son droit en ce qui concerne la vente des biens suivants :

Section	N° parcelle	Adresse	Superficie du bien cédé ou surface d'origine si détachement	Nature	N° décision Date
B	3476	Séchy	00 a 43 ca	Non bâti	DEC2019021
B	4319	Séchy	03 a 49 ca	Non bâti	09 août 2019
B	4320	Séchy	01 a 19 ca	Non bâti	
B	4365	415 Chemin du Cart	15 a 78 ca	Bâti	DEC2019022 20 août 2019

✓ Signature de marchés :

- Travaux de réfection du mur d'enrochement et remplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable : Signature de l'avenant n° 1 au marché attribué à l'entreprise PUGNAT TP – 74190 PASSY.  
A la demande de la commune, prolongement du remplacement de la colonne AEP sur une longueur de 120 ml, de manière à assurer un maillage technique cohérent du réseau.  
Montant du marché initial 99 841,00 € H.T.  
Avenant n° 1 14 888,00 € H.T.  
Soit un montant total de 137 674.80 € T.T.C.  
Ce choix a fait l'objet de la décision n° 017 du 26/06/19.
- Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le service de portage à domicile, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Commune de DOMANCY et le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de DOMANCY.  
Marché attribué à l'Association AGEA MONT-BLANC – 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, sur la base de quantités estimatives annuelles et prix unitaires suivants :

**RESTAURATION SCOLAIRE**

Désignation	Prix unitaire H.T.	Quantités estimatives annuelles	Coût estimatif annuel € H.T.	T.V.A.	Coût estimatif annuel € H.T.
Repas enfants (maternelle)	4,80 €	5 500	26 400 €	5,5%	27 852,00 €
Repas enfants (élémentaire)	5,22 €	11 000	57 420 €	5,5%	60 578,10 €
Repas adultes (animateurs, personnel communal)	5,22 €	1 600	8 352 €	5,5%	8 811,36 €
<b>TOTAL H.T. ANNUEL</b>			<b>92 172 €</b>		<b>97 241,46 €</b>

**REPAS A DOMICILE**

Désignation	Prix Unitaire H.T.	Quantités estimatives annuelles	Coût estimatif annuel € H.T.	T.V.A.	Coût estimatif annuel € H.T.
Repas du midi	7,20 €	900	6 480 €	10%	7 128,00 €
Repas du soir	7,20 €	100	720 €	10%	792,00 €
<b>TOTAL H.T. ANNUEL</b>			<b>7 200 €</b>		

Ce marché à bons de commande fait l'objet de la décision n° 023 du 21/08/2019.

- Aménagement du cimetière - Fourniture et pose de cavurnes et caveaux : Signature de l'avenant n° 1 au marché attribué à la SARL Henri BOSSONNET – 74700 SALLANCHES.  
Réalisation de 2 longueurs de longrine pour mise à niveau et assise des fondations des équipements (le cahier des charges n'en prévoyait qu'une seule) et prestation complémentaire de fourniture et pose de bordures granit, à la demande du maître d'ouvrage.  
Montant du marché initial 60 253,50 € H.T.  
Avenant n° 1 5 334,00 € H.T.  
Soit un montant total de 65 587.50 € T.T.C.  
Ce choix a fait l'objet de la décision n° 024 du 21/08/19.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ☞ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Le travail de mise à jour du document est en voie d'aboutissement. Les risques naturels et technologiques auxquels peuvent être soumis la Commune sont évoqués, l'organigramme communal est présenté à l'assemblée. Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, est matérialisé sous forme d'un livret qui sera distribué à chaque foyer cet automne.

### ☞ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Une réunion de travail et d'information à l'attention de l'ensemble des élus est prévue dans les prochains jours. Cette étape sera suivie d'une réunion du conseil municipal, qui sera alors officiellement et publiquement invité à arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme et à tirer le bilan de concertation.

S'ensuivront au cours des prochains mois :

- La consultation des personnes publiques associées
- Le déroulement de l'enquête publique dont les dates seront annoncées dès qu'elles seront fixées. Cette communication sera matérialisée entre autres, par parution d'annonces légales et mention sur le site Internet de la mairie.

### ☞ QUALITE DE L'AIR :

- Prochainement, action de communication à SALLANCHES : village de l'air mercredi 18 septembre, sur les quais. Informations et ateliers sur l'habitat, la mobilité, les loisirs, ...
- Les collectivités se mobilisent : 5 communautés de communes de la vallée de l'Arve, représentant 160 000 habitants soit 20% de la population de la Haute-Savoie, lancent ensemble une étude financée à 70% par la Région. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc participe à ce programme.

*L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2019 048 à 2019 051 est levée à 20 heures 25.*

A DOMANCY, le 28 août 2019

Affiché le 10 septembre 2019

Le Maire,  
Serge REVENAZ

